



## **Chef(fe) de l'Unité Territoriale de Papaïchton**

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'accompagner un développement économique et social local et durable sur un territoire de 3,4 millions d'hectares situé au centre et au sud de la Guyane. Créé en février 2007, ce parc national est à la fois un haut lieu de la biodiversité et le cadre de vie de plus de 18 000 Amérindiens, Bushinengés, Créoles, ...

La délégation territoriale du Maroni met œuvre pour l'établissement des actions de développement local et de préservation des patrimoines naturels et culturels sur le territoire des communes de Maripa-soula et Papaïchton. Elle comprend le bureau du bourg de Maripasoula (17 agents), l'Unité Territoriale de Papaïchton (7 agents) et l'antenne du Haut-Maroni (5 agents).

Un audit organisationnel conduit sur la période 2020-2022 a conduit à revoir l'organisation de la délégation territoriale du Maroni, avec la mise en place d'une unité territoriale en lieu et place de l'antenne de Papaïchton pré-existante, s'accompagnant de la création d'un poste de chef d'unité. Ceci vise à renforcer la présence du PAG sur cette commune.

**Résidence administrative** : Papaïchton

**Statut** : Poste de catégorie A ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement (OFB, parcs nationaux) ainsi qu'aux contractuels de niveau équivalent.

### **Missions** :

Basé à Papaïchton, le/la chef(fe) de l'Unité Territoriale est responsable des activités du Parc amazonien sur son territoire d'intervention, dans le cadre du projet d'établissement.

Sous l'autorité du chef de la délégation du Maroni dont il est l'un des adjoints, et en liaison avec l'ensemble des chefs de service concernés, le/la chef(fe) de l'Unité Territoriale organise ses activités en autonomie.

Il ou elle coordonne une équipe de garde-moniteurs, de techniciens et de personnels spécialisés de 7 personnes, sans compter les éventuels stagiaires et renforts ponctuels – services civiques et contrats courts.

Il ou elle est autonome dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, en lien étroit avec le chef de délégation situé à Maripasoula, notamment pour la mobilisation des moyens techniques et administratifs mutualisés au sein de la délégation.

Il est le premier interlocuteur de proximité des partenaires du Parc sur la commune de Papaïchton, et notamment du Maire, en particulier pour le suivi de la convention d'application de la charte signée avec la commune de Papaïchton.

### **Mise en œuvre opérationnelle :**

- le/la chef(fe) de l'Unité Territoriale est l'interlocuteur privilégié de la délégation du Maroni à Papaïchton ;
- Il/elle est membre du comité de direction du Parc et participe aux réunions de coordination de la délégation du Maroni. Il/elle est à l'interface des services du siège, de la délégation et de l'unité territoriale ;
- Il/elle participe aux consultations ainsi qu'à la mise en œuvre des actions dans le cadre de la convention d'application de la charte avec la commune de Papaïchton. Il/elle est l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux (municipalité, autorités coutumières, société civile, etc...) ;
- Il/elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'études et d'actions de développement, de gestion ou d'aménagement sur le territoire de l'Unité Territoriale. ;
- Il/elle participe à l'organisation de la réalisation des missions de terrain, auxquelles il/elle peut participer, éventuellement en qualité de chef(fe) de mission. Il/elle participe à l'animation de la collecte des informations et des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des milieux et des sites.
- Il/elle contribue à des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information auprès du public.

- Il/elle assure sa propre sécurité et celle de son équipe- Propose et fait appliquer les dispositions d'hygiène et de sécurité- Veille à l'entretien du matériel, des bâtiments et ouvrages appartenant au Parc
- Il/elle donne un avis sur les documents et projets d'aménagements
- Il/elle rend compte des résultats des opérations réalisées

**Connaissances et savoir faire :**

- Management hiérarchique d'un service et d'une équipe.
- Management fonctionnel, mode projet
- Bonne connaissance des moyens de protection et de gestion des ressources naturelles
- Connaissance des processus de développement local durable
- Formation administrative et technique
- La maîtrise de la langue et de la culture aluku serait un avantage supplémentaire

**Qualités et savoir être :**

- Capacité à coordonner et motiver une équipe.
- Relation avec les élus, la population et les scientifiques.
- Capacité à vivre et travailler en site isolé.
- Maîtrise de soi, aptitude à négocier.

**Prise de poste : au plus tôt et à partir de mai 2022**

**Date limite de candidature : 4 avril 2022**

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit une pré-sélection des candidatures et un entretien avec un jury.

*Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :*

**M. Pascal VARDON**, Directeur du Parc amazonien de Guyane, 1 rue de la Canne à sucre 97354 Rémire Montjoly

*Les candidatures sont également à envoyer principalement par courriel à : Françoise LEMAITRE, responsable des ressources Humaines - [recrutements@guyane-parcnational.fr](mailto:recrutements@guyane-parcnational.fr)*

**Renseignements :**

Pascal VARDON – Directeur : [en-pvardon@guyane-parcnational.fr](mailto:en-pvardon@guyane-parcnational.fr)

Stéphane DEFRANOUX – Chef de délégation du Maroni : [en-sdefranoux@guyane-parcnational.fr](mailto:en-sdefranoux@guyane-parcnational.fr)